



CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

2010-2012

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CAYRES-PRADELLES
Place de l'église – 43 490 Costaros
Tél. : 04-71-57-88-00 / Fax : 04-71-57-88-01
Courriel : contact@ccpcp.fr
www.ccpcp.fr

PRÉSIDENT : GUY HILAIRE

Préambule

La Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles poursuit son engagement en terme de développement culturel. En effet, depuis 2004, elle a inscrit la culture dans son projet de territoire, et a ainsi bénéficié du soutien du Conseil général de la Haute-Loire, de la DRAC Auvergne (entre 2004 et 2007) et de l'Europe (fonds LEADER).

A travers différentes actions dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, du patrimoine et de la lecture publique, l'intercommunalité a d'abord affirmé sa volonté de professionnaliser la culture avec la création puis la pérennisation des postes de DUMIste et de médiateur du livre, la structuration du réseau intercommunal des bibliothèques et l'aménagement de certains équipements culturels (Salle de spectacles et bibliothèque de Rauret, bibliothèques de Pradelles, Costaros, Barges, St-Paul-de-Tartas, Vielprat, matériel scénique itinérant).

La Communauté de communes a également mis en place une programmation culturelle sur toute l'année : animations auprès des différents publics, spectacles programmés sur tout le territoire en partenariat avec *Les Théâtrales du Velay*, et soutien affirmé de certaines manifestations phares (festival d'Arlempdes, Chapivari et Contes Vagabonds).

Pour les trois prochaines années, 2010-2012, les actions déjà déployées sur le territoire sont confirmées, et de nouvelles actions notamment en terme de création artistique et d'équipements culturels seront engagées. Pour ce faire, la Communauté de communes sollicite le renouvellement du partenariat avec le Conseil général de la Haute-Loire.

L'ensemble des actions est formalisé dans la convention de développement culturel de troisième génération, 2010-2012 dont une présentation synthétique est faite ci-après.

Dans ce contexte, le Conseil Général de Haute-Loire et la Communauté de Communes du Pays de Cayres - Pradelles s'associent pour contribuer, chacun selon ses responsabilités et moyens, à la mise en œuvre de ces objectifs au moyen de cette convention de développement culturel dont l'application est prévue sur trois ans à partir du 1^{er} janvier 2010.

IL EST DONC CONVENU ENTRE :

Le Conseil général de Haute-Loire, représenté par son Président, Monsieur Gérard ROCHE,

Et

La Communauté de communes du Pays de Cayres - Pradelles, représentée par son Président, Monsieur Guy HILAIRE, dûment habilité par délibération du 24 juin 2010.

LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

ARTICLE 1- OBJECTIFS :

Le Conseil général et la Communauté de communes affirment leurs engagements communs et concertés sur le territoire du Pays de Cayres - Pradelles, et identifient les projets sur lesquels ils consentiront un effort commun, afin de créer les conditions d'un développement culturel durable.

Les actions sont les suivantes :

1. CREATION ET RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS CULTURELS:

A. École de musique :

Depuis 2006, la Communauté de communes travaille sur la création d'une école de musique (le poste de directeur a d'ailleurs été accompagné durant six ans par le Conseil général dans l'objectif de la création d'une école). Ce projet a été présenté au conseil communautaire le 2 avril 2009. Il a été reporté notamment en raison du manque de lisibilité financière à court terme (réforme de la taxe professionnelle, réforme territoriale etc.).

Lors de la séance du 24 juin 2010, le Conseil communautaire a souhaité inscrire le projet d'école de musique dans la convention de développement culturel en précisant que ce projet pourrait voir le jour à la rentrée scolaire de septembre 2011, sous réserve du financement du Conseil général dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques (qui entrera alors dans sa dernière année d'application).

L'objectif serait de créer une école de musique de premier cycle pour offrir un service public de proximité permettant d'accueillir :

- des enfants dans un cadre extrascolaire dès la moyenne section de maternelle ;
- des adultes ayant déjà une pratique musicale ;
- des adultes débutants.

Cette école pourrait se situer sur la commune de Landos. Elle offrirait les enseignements suivants : formation musicale : « solfège chanteur », formation musicale générale, pratique instrumentale individuelle : guitare, piano et cuivres (lien avec la fanfare : *L'Intrépide*), et pratique collective.

B. Réseau intercommunal des bibliothèques :

Le Conseil général accompagne le poste de médiatrice du Livre et de la Lecture à hauteur de **875 €** pour l'année 2010 dans le cadre du Plan Départemental de Lecture (10 % de 0.3 ETP). Il s'agit de la dernière année d'accompagnement conformément au Plan Départemental de la Lecture.

a. Informatisation du réseau des bibliothèques (14) :

Échéance du projet : fin 2010.

Depuis l'embauche d'un médiateur du livre et de la lecture sur la Communauté de communes en 2005, un travail considérable a été réalisé afin de créer un réseau intercommunal des bibliothèques, notamment à travers la tenue de réunions de secteur, l'échange entre les bénévoles, l'aide à la formation, les conseils techniques, l'amélioration des équipements des bibliothèques et la mise en place d'une programmation culturelle autour du livre et de la lecture.

Devant la professionnalisation du réseau de lecture publique, l'informatisation devient un outil indispensable à son évolution. Tous les acteurs du territoire concernés par la lecture publique se sont donc concertés afin de réaliser ce projet. Une enquête a été réalisée auprès de chaque bibliothèque permettant ainsi d'identifier leur besoin.

Il est décidé qu'au titre de sa compétence, la Communauté de communes achètera le matériel informatique et le logiciel. Une convention sera établie avec chaque municipalité pour la remise du matériel et les conditions d'utilisation (utilisation par les bénévoles, maintenance à la charge des municipalités). Un fonds de concours sera demandé à chaque commune à hauteur de l'investissement résiduel au niveau du matériel.

En juin 2010, le logiciel PMB, permettant un fonctionnement en réseau a été choisi pour l'informatisation des bibliothèques en concertation avec l'ensemble des bénévoles du réseau, le personnel de la Bibliothèque Départementale et la médiatrice du livre et de la lecture. Ce logiciel permettra au lecteur d'accéder à l'ensemble du fonds existant sur la Communauté de communes, de localiser les documents et de connaître leur disponibilité.

De plus, un portail informatique va être créé pour permettre à l'ensemble du réseau de promouvoir les différentes activités et actualités de leur bibliothèque. Grâce à ce lieu interactif les différentes équipes mettront en valeur leur travail et feront mieux connaître leur bibliothèque (ex : édition des derniers coups de cœur, affichage de l'agenda culturel).

La médiatrice du livre et de la lecture pilote le projet. Ses principales missions sont les suivantes :

- Aide au choix du logiciel (élaboration du cahier des charges, information auprès des bénévoles et élus) ;
- Suivi de la mise en place de l'informatisation dans chacune des bibliothèques ;
- Aide à la formation des bénévoles ;
- Gestion du portail informatique en collaboration avec les différentes équipes de bénévoles.

Deux niveaux d'équipement sont prévus pour le réseau du Pays de Cayres-Pradelles :

- Bourgs centres: Cayres, Costaros, Landos et Pradelles : équipement complet avec catalogage, prêt retour, portail...
- Autres points lecture : équipement plus léger avec possibilité d'évolution.

Ce projet s'élève à 29 453 €HT. Le Conseil général soutient ce projet à hauteur de 30% de l'investissement, ce qui représente une subvention de 6 871 €. Une première partie de l'aide sera versée en 2010 à hauteur de **5 805 €** (achat du logiciel et des 2/3 de l'équipement informatique), la seconde partie (**1 066 €**) sera inscrite dans le budget 2011. Cette aide sera versée sur présentation de justificatifs des dépenses effectuées.

b. **Aménagement des locaux d'Alleyras, Cayres et Landos** (échéance 2011-2012).

Depuis 2007, une réflexion importante a été menée concernant les équipements des différentes bibliothèques. Les bibliothèques de Pradelles et Costaros ont été entièrement rénovées. Celles de Barges et de St Paul de Tartas ont ouvert en 2010.

Le territoire se mobilise constamment pour parfaire les équipements destinés à la lecture publique et offrir un accès à la lecture de qualité. Les équipes des bibliothèques de Landos, d'Alleyras et de Cayres, soutenues par la médiatrice du livre et de la lecture et le personnel de la Bibliothèque Départementale, réfléchissent à l'amélioration des conditions d'accueil de leur bibliothèque.

Fin 2010, la bibliothèque du Pont d'Alleyras déménagera dans les locaux de la nouvelle salle socioculturelle d'Alleyras. Cet ancien corps de ferme est situé en plein cœur du bourg. Le projet est porté par la municipalité dont l'objectif est de faire revivre la vie culturelle et associative de cet ancien théâtre. Ce lieu rassemblera une salle de spectacle, un espace d'exposition et la bibliothèque.

La bibliothèque de Landos est la plus importante du territoire, aussi bien au niveau du nombre de ses bénévoles, que celui de ses adhérents ou encore du nombre de documents. Devant le dynamisme de l'équipe qui porte de nombreux projets et à la demande du public, la municipalité envisagerait de délocaliser la bibliothèque au rez-de-chaussée de l'ancienne école primaire.

La municipalité de Cayres réfléchit quant à elle à la création des bâtiments péri et extrascolaires et associatifs ce qui permettrait l'extension des locaux de la bibliothèque. Un espace ludothèque pourrait être créé, mutualisé entre le public de la bibliothèque, les écoles et le centre de loisirs.

C. Spectacle vivant :

a. Création d'une salle à vocation sociale et culturelle à Landos (échéance : 2011)

La municipalité de Landos souhaite transformer la salle polyvalente existante en salle à vocation sociale et culturelle. Cette salle ne répond plus aux exigences réglementaires en terme de sécurité. La commune de Landos dispose de nombreuses associations culturelles qui ont besoin d'un lieu adapté à leur pratique (ex : Cinévasion, fanfare intercommunale *L'Intrépide*, danse contemporaine avec l'association *La Clandestine*, association *Gym et Danse* etc.). La Communauté de communes en partenariat avec l'association *Les Théâtrales du Velay* assure la diffusion d'une partie de sa programmation à Landos. Enfin, le collège Stevenson et l'école à dimension intercommunale de Landos utilisent régulièrement cet espace dans le cadre des séances de préparation et des représentations finales (chorale, atelier théâtre etc.).

b. Acquisition de matériel scénique (échéance : 2011-2012.)

Pour permettre la programmation et la diffusion du spectacle vivant dans les meilleures conditions possibles, la Communauté de communes envisage de renforcer son parc en matériel scénique. Par ailleurs, les communes d'Alleyras, Rauret et Landos pourraient équiper d'ossature fixe leur salle de spectacles, ce qui faciliterait l'accueil dans chacune des salles.

Pour ces équipements, le Conseil général intervient dans le cadre des CG2D : bibliothèques et espaces scéniques.

2. DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES CULTURELLES :

A. Soutien aux pratiques amateurs :

a. Pour un public enfants/adolescents (échéance : 2010-2011-2012)

Des conventions de partenariat sont établies chaque année avec le collège pour l'atelier théâtre et la chorale du collège Stevenson.

Dans le cadre de l'atelier théâtre, l'objectif est de poursuivre, pour les années 2010 à 2012, le travail engagé depuis plusieurs années avec les élèves du collège et un professionnel du spectacle vivant. Le Conseil général pourrait soutenir cette action dans le cadre de projet extrascolaire Art et Culture (subvention de **610 €**).

Pour la chorale du collège, le partenariat constructif entre la DUMIste et le professeur de musique, amorcé en 2004, continuera pendant le temps scolaire. Il pourra donner lieu à des représentations de fin d'année.

De la même manière, des projets fédérateurs avec les élèves des écoles primaires pourront être envisagés.

b. Pour un public adulte (échéance : 2010-2011)

La Communauté de communes soutient les pratiques amateurs dans les domaines du théâtre (aide à la compagnie amateur : financement du travail du metteur en scène) et du livre et de la lecture.

En 2010, le réseau des bibliothèques a continué à accueillir des expositions, des conférences, des rencontres d'auteurs, des journées thématiques (ex : La journée du goût à Pradelles). Au sein de cette programmation, la médiatrice du livre et de la lecture a proposé un atelier d'écriture dans le cadre du festival de poésie Terroir en Rimes. L'animation a remporté un vif succès et les participants ont souhaité continuer l'expérience tout au long de l'année.

Un atelier d'écriture animé par Igor Chirat, artiste metteur en scène, a donc été mis en place en 2009, s'articulant sur six séances indépendantes les unes des autres avec un projet d'écriture autour des souvenirs.

Un samedi par mois, de décembre à mai 2009, un groupe de dix personnes en moyenne se retrouvait dans les locaux de la Communauté de communes pour se plonger dans l'écriture.

Ce projet a rencontré un réel succès et sera reconduit dès octobre 2010 et tout au long de l'année 2011.

A la fin de cet atelier les textes des participants qui le désiraient ont été mis en valeur grâce à une soirée de lecture publique à la salle socioculturelle de Joncherettes. Devant le désir de certains membres de cet atelier de mettre leur texte en voix et à la demande de plusieurs habitants du territoire, la Communauté de communes proposera en octobre 2010 un stage de lecture à voix haute. Cela permettra de créer des passerelles encore plus solides entre les différents publics et disciplines du livre et de la lecture.

B. Échanges avec les différents publics :

a. Sensibilisation des publics (échéance : 2010-2011-2012)

La Communauté de communes a recruté des professionnels (DUMIste et médiatrice du livre) qui interviennent régulièrement auprès des différents publics pour les sensibiliser et les familiariser aux différentes pratiques culturelles.

Menées en partenariat avec l'Education Nationale et Haute-Loire Musiques Danses, la DUMIste intervient principalement auprès des enfants en école préélémentaire et élémentaire.

Afin de promouvoir le livre et la lecture, la médiatrice intervient de façon régulière auprès des différents publics de la Communauté de communes. Ses interventions varient selon le public concerné : lecture et portage de livres en maison de retraite et au Foyer Saint-Nicolas, animations auprès des élèves des classes primaires et du collège (lectures, ateliers d'écriture, conférences, rencontre avec des auteurs, etc.), animations bébés lecteurs avec le réseau du Relais Assistantes Maternelles, échanges avec le public des différentes bibliothèques.

La médiatrice du livre et de la lecture et la DUMIste ont collaboré pour la première fois en 2009 en créant un spectacle mêlant musique et conte à destination des enfants de 3 mois à 6 ans. Le spectacle a été joué tout au long de l'année 2010. L'initiative a beaucoup plu et l'expérience sera réitérée en 2011 avec la création d'un spectacle à destination des 7-14 ans qui sera présenté en 2012.

b. Professionnalisation du réseau des bibliothèques :

Le réseau de lecture publique de Cayres Pradelles ne cesse d'évoluer et de se professionnaliser. Le public est accueilli dans des locaux adaptés, l'informatisation permettra bientôt de proposer un nouveau service performant et les différentes équipes de bénévoles sont de plus en plus qualifiées.

En effet, la professionnalisation du réseau des bibliothèques est une priorité permanente. Les bénévoles bénéficient d'une multitude d'opportunités afin de se former en :

- Suivant les formations proposées par la Bibliothèque Départementale
- Demandant le soutien de la médiatrice du livre et de la lecture
- Se reportant aux rubriques professionnelles du journal interbibliothèques
- Suivant les formations animées par la médiatrice du livre et de la lecture

Pour toutes ces actions, la Communauté de communes ne sollicite pas d'aide (à l'exception de l'atelier théâtre du collège). Cependant, si ces actions s'inscrivent dans des projets fédérateurs qui permettent de lier les publics, la participation du Conseil général pourrait être envisagée (à programmer dans les avenants).

3. Organisation de la création et de la diffusion culturelles :

A) Soutien à la programmation culturelle :

a. Programmation culturelle annuelle :

La Communauté de communes met en place chaque année une saison culturelle variée (musique, théâtre, etc.) qui s'adresse aux différents publics, et qui est organisée de telle façon à diffuser des spectacles sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2011, la Communauté de communes envisage de soutenir la programmation culturelle par des actions de sensibilisation en amont des spectacles pour toucher un plus grand nombre de personnes.

Cette même année, la Comédie de Clermont-Ferrand s'engage dans une nouvelle mission décentralisée en région Auvergne. Cette mission démarre avec le metteur en scène associé à la Comédie pour trois ans, Johanny Bert, directeur artistique du Théâtre de Romette, autour de sa nouvelle création *L'Opéra du Dragon*.

La Communauté de communes accueillera ce spectacle à Saint-Jean-Lachalm en mai 2011. Dans l'optique de sensibiliser les publics, un travail est amorcé en amont du spectacle avec les élèves de 6^{ème} et le professeur d'art plastique sur la thématique des marionnettes. Cette action pourrait être soutenue par le Conseil général.

b. Festival d'Arlempdes :

Le Conseil général et la Communauté de communes soutiennent l'association *Les Théâtrales du Velay* qui organise depuis 15 ans le festival d'Arlempdes. Le Département participe à hauteur de **10 800 €** et la Communauté de communes à hauteur de 14 000 € en 2010.

Toutefois, l'édition 2010 ayant été annulée du fait des difficultés financières de l'association, le Conseil général devrait demander le reversement de la subvention qui a déjà été versée. L'association s'est engagée à programmer deux spectacles sur le territoire avec un travail d'éducation artistique auprès du public scolaire (collégiens notamment) en amont de chaque représentation.

c. Festival Chapivari :

La Communauté de communes soutient le festival de musiques Chapivari organisé par l'association *Charivari* sur la commune de Landos. La participation de la Communauté s'élève à 1 000 €. Le Conseil général soutient également cette manifestation à hauteur de **1 500 €** pour un budget prévisionnel total de 17 450 €.

d. Festival Contes vagabonds :

Pour cette 5^{ème} édition, le festival aura pour thème la gourmandise. Originellement prévu en novembre, il a été décidé de changer la date pour que celle-ci corresponde à la semaine du goût du 11 au 17 octobre 2010. Par le biais de la parole contée, les festivaliers emprunteront un chemin dont les odeurs, les goûts et les couleurs interpellent chacun et chacune dans ses connaissances, ses savoirs, son métier, ses souvenirs, ses coutumes.

L'équipe de Contes Vagabonds souhaite pour cette édition 2010 un festival de convivialité, porteur d'une participation des habitants, les commerçants, les écoles, les producteurs locaux et l'ensemble des habitants du territoire. Les conteurs Patricia Gaillard (Franche-Comté) et Clément Goguillot (Provence) proposeront des interventions scolaires autour de contes de gourmandises. Les élèves participeront à l'exposition autour de la Biodiversité présentée par l'association "La Pensée sauvage" et soutenue par le Conservatoire Botanique de Chavaniac-Lafayette. Cette exposition sera étayée par une conférence sur « Les cueillettes de tradition en Cévennes-Lozère destinées à l'alimentation » dirigée par Alain Renaux, ethno-botaniste.

Le stage se clôturera également par une scène partagée avec Patricia Gaillard et ses invités autour du thème "Les mots en bouche".

Avec le souci constant de se retrouver au plus près du public, le festival organise une soirée spectacle chez l'habitant pendant laquelle Clément Goguillot contera la gourmandise. L'édition 2010 se clôturera sur un repas-spectacle avec Noredine Mezouar. Le conteur cuisine, prépare les ingrédients et raconte pendant que tout cuit et mijote en s'accompagnant d'un Oud et d'un Bendir.

La Communauté de communes participe à hauteur de 2500 €. Le Conseil général soutient cette manifestation à hauteur de **1 000 €** pour un budget prévisionnel total de 14 300 €.

B) Création artistique collective:

a. Festival Terroir en Rimes (échéance : mars 2011).

Dans le cadre du Printemps des poètes, le festival Terroir en Rimes a été créé en mars 2008 à l'initiative des bénévoles de la bibliothèque de Landos. En recevant des poèmes des quatre coins du territoire, ces derniers se sont très vite rendus compte de l'engouement des habitants pour la poésie. Ils ont donc décidé de créer le festival en demandant le soutien de la Communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles par le biais du médiateur du Livre et de la Lecture.

Le festival Terroir en Rimes a pris un nouveau visage pour sa troisième édition en 2010 avec l'organisation de nombreuses animations autour de la poésie à destination de tous les publics (bibliothèques, écoles, collège, maison de retraite, secteur ados, etc).

Pour la quatrième édition du festival Terroir en Rimes et les éditions à venir, les bénévoles seront organisés en différentes commissions. Une exposition tournera dans toutes les bibliothèques du territoire, ainsi que dans les écoles et maisons de retraite qui le souhaitent. La Communauté de communes proposera un spectacle autour de la poésie dans sa programmation culturelle. En 2010, la Communauté de communes avait programmé pour clôturer le festival le spectacle « Le Sommeil Délivré » de la Cie Ecart Théâtre à Joncherettes.

L'équipe du festival travaille en étroite collaboration avec la Bibliothèque Départementale de Haute-Loire pour mettre en valeur la poésie à l'aide de mallettes thématiques durant le festival, d'expositions, de spectacles ou de formations en amont et/ou pendant le festival.

Les animations déjà existantes autour de la poésie (Brigade d'Intervention Poétique, poèmes PV, atelier d'écriture, etc.) seront pérennisées et surtout enrichies par l'accueil d'un artiste en résidence. Le projet de résidence est à construire avec cet artiste-auteur mais les objectifs de la résidence sont clairs : promouvoir la poésie notamment à l'aide d'ateliers intergénérationnels et clôturer le festival sur le projet de création élaboré avec l'artiste. L'équipe de la maison d'édition Cheyne éditeur basée au Chambon sur Lignon et spécialisée dans la poésie depuis 30 ans travaille étroitement avec la Bibliothèque Départementale.

Le Centre National du Livre attribue une rémunération à des écrivains accueillis pour une résidence d'au moins deux mois, pour leur permettre de mener à bien un projet d'écriture ainsi qu'un projet d'animation littéraire élaboré conjointement avec la structure d'accueil (aide d'environ 3000 €) La Communauté de communes de Cayres-Pradelles prendra en charge l'hébergement de l'artiste qu'elle accueille. En contrepartie, celui-ci devra réaliser une création tout en travaillant avec la population locale.

Le projet de résidence sera élaboré conjointement par l'auteur et la structure. L'organisation du projet doit permettre à l'auteur invité de consacrer 50 % minimum du temps à son projet d'écriture et 30 % minimum aux animations. Le Conseil général pourrait soutenir ce projet au titre des aides aux manifestations livre et lecture ou du soutien à la création dans le cadre de résidence.

b. **Musiques, danses et contes traditionnels** (échéance : janvier 2011-juin 2012)

Ce projet a pour ambition de réunir différents acteurs de la vie culturelle locale (scolaires et associations) afin d'élaborer un vrai travail de création en s'emparant du fond local très riche que possède notre territoire (différents collectages effectués sur le terrain).

Le travail de création serait encadré par des professionnels : un musicien / compositeur / arrangeur et un acteur / metteur en scène. La coordination serait assurée par la dumiste secondée par la médiatrice du livre.

Ce projet pourrait constituer un véritable support pour tisser des liens avec et entre différentes associations.

Un travail en partenariat avec le Centre Départemental de Musiques et Danses Traditionnelles (CDMDT 43) et l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA) serait possible.

Ce projet se déroulerait sur deux années scolaires. La finalité serait une production collective sous la forme d'un « conte musical » suivi d'un bal traditionnel (enfants et adultes).

Le Conseil général pourrait accompagner ce projet au titre d'une aide à la résidence.

c. **Mise en place d'un parcours d'art contemporain** :

Jacques Ranc, propriétaire d'une bâtisse au Thor (sur la commune de St Haon) qu'il aimerait transformer en lieu pour accueillir des résidences d'artiste, des ateliers, une salle d'exposition, propose d'organiser un « festival » d'art contemporain se rapprochant du modèle du festival d'art contemporain breton : « L'Art dans les Chapelles ». Il s'agirait d'accueillir des œuvres contemporaines sur le territoire en mettant également en valeur le patrimoine local (ex : chapelle).

d. **Lac du Bouchet:**

Dans le cadre de l'étude de définition pour la stratégie d'éco-développement sur le site du Lac du Bouchet, la Communauté envisage d'accueillir des projets culturels (par ex : exposition de photos sur le patrimoine, land art,

événementiel etc.). Cette réflexion dont le bilan est attendu en septembre 2010, est conduite en partenariat avec les services de l'Etat, de l'ONF et du Conseil général de la Haute-Loire. Il a été confié à une équipe d'ingénierie composée de deux paysagistes, d'une ethnologue-médiatrice culturelle, d'un scénographe-designer, d'un architecte-illustrateur et d'un photographe.

ARTICLE 2 : MODALITES DE MISE EN OEUVRE

1. UNE CONVENTION CADRE ET SES AVENANTS

La présente convention constitue pour les partenaires une convention cadre à partir de laquelle seront prises en compte, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, des actions précises. La déclinaison de ces mêmes actions en 2011 et 2012 sera formalisée au sein d'avenants annuels, au regard des documents mentionnés dans l'article 2-3 et sous réserve des disponibilités financières de chacun des signataires de la présente convention.

2. PARTICIPATION DES PARTENAIRES ET MODALITES DE VERSEMENT POUR 2010

L'aide financière du Conseil général s'élève à **20 590 €** pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement, (dont 10 800 € accordées au BP à l'association *Les Théâtrales du Velay*, 1 500 € pour l'association Charivari, 1 000 € pour l'association Contes Al País et 610 € pour l'atelier théâtre du collège. Les aides seront directement versées).

Le financement de la Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles s'élève à **112 772 €** pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Voir budget 2010 présenté en annexe.

3. EVALUATION

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles établira un rapport rendant compte de l'utilisation des sommes perçues portant descriptif des actions mises en œuvre, ainsi que leur réalisation budgétaire sur une durée de douze mois d'application effective de la présente convention, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2010.

C'est sur la base de la réalisation budgétaire que sera engagée la négociation de l'avenant n°1.

Fait à _____, le _____

Monsieur le Président de la Communauté de
communes du Pays de Cayres-Pradelles

Guy HILAIRE

Monsieur le Président du
Conseil général de Haute-Loire

Gérard ROCHE

Budget prévisionnel année 2010 (par actions financées par le Conseil Général)

Rappel du budget global pour la Communauté de Communes : 106 851 euros en fonctionnement et 5 921 euros en investissement (autofinancement)

CHARGES		PRODUITS					TOTAL
		Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles	Conseil général de Haute-Loire	Conseil régional Auvergne	Communes	FEADER	
Mise en réseau des bibliothèques		34 212 €	6 680 €				
Médiateur du livre	29 166 €	28 291 €	875 €				29 166 €
Informatisation des bibliothèques (investissement) 2010	29 453 €	5 921 €	5 805 €	1 998 €	1 998 €	12 665 €	28 387 €
		<i>A noter : la participation sur deux exercices budgétaires du Conseil général: en 2011, 1066 euros.</i>					
Festivals (organisés par les associations)		17 500 €	13 300 €	Subventions versées directement aux associations			
Association Les Théâtrales du Velay (festival d'Arlempdes)		14 000 €	10 800 €				
Association Charivari (festival Chapivari)		1 000 €	1 500 €				
Association Contes Al Pais (festival Contes Vagabonds)		2 500 €	1 000 €				
Théâtre au collège		1 440 €	610 €	Subvention versée directement au collège			
Sous total: convention		51 712 €	19 980 €				
TOTAL GENERAL		53 152 €	20 590 €				